

Concerne : INDEMNITE FORFAITAIRE DE 40 EUROS PAR ABONNE A VALOIR SUR LA PROCHAINE FACTURE D'EAU

Agent traitant : Godelieve GEORGES – 061/26.08.24 – g.georges@libin.be

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons qu'un nouvel arrêté du gouvernement wallon vise à octroyer une seconde indemnité forfaitaire de 40 euros par abonné à valoir sur la prochaine facture d'EAU, c'est-à-dire une indemnité par foyer et ce quel que soit le nombre de personnes pouvant être rattaché à un compteur. Cette indemnité viendra en déduction lors de la facturation 2021.

L'unique condition est que l'un des membres du ménage bénéficie d'une réduction de revenus suite à un chômage économique temporaire (partiel ou total) en raison de la crise du COVID-19.

FORMULAIRE INDEMNITE EAU

INFORMATION ABONNE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

Téléphone et/ou adresse mail:

N° DE COMPTEUR :

Je joins, en annexe, l'attestation de chômage temporaire de mon organisme de paiement.

DATE & SIGNATURE :

Veillez renvoyer l'ensemble des informations requises soit par e-mail à l'adresse g.georges@libin.be ou par courrier à l'adresse suivante : Administration communale de Libin – Indemnité Eau – Rue du Commerce n°14 à 6890 LIBIN.

En cas de question, vous pouvez prendre contact auprès de Gilles LEGRAND soit par téléphone au 061/260.829 soit par mail g.legrand@libin.be